

maintenant !

SUPPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE CREIL

N° 9 / MARS>AVRIL 2011



CITOYENNETÉ
NOUVEAUTÉ

Médiation
de nuit :
une présence
sociale continue

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

Un service médiation de nuit :



**3 questions à
Jean-Claude
Villemain
Maire de Creil**

Pourquoi souhaitez-vous créer un service médiation de nuit ?

Depuis 1995, la Ville de Creil s'est engagée dans une démarche de prévention des conflits, forte aujourd'hui de douze médiateurs, qui donne de bons résultats en matière de lutte contre la délinquance. Nous savons qu'il nous reste du travail pour que chacun profite en toute quiétude de la ville et en particulier le soir tard quand les forces de police sont moins présentes. C'est dans ce contexte que je souhaite créer un service de médiation de nuit pour assurer plus encore la tranquillité des Creillois.

Ce service doit-il remplacer la présence de la police nationale ?

Ceux qui ont eu l'occasion de voir travailler les médiateurs de la Ville, que ce soit à la sortie des collèges ou lors de problèmes de voisinage, savent bien qu'ils sont là pour anticiper et régler les difficultés avant qu'elles ne nécessitent une intervention policière. La sécurité, c'est la responsabilité du gouvernement et de la police nationale. La tranquillité, c'est notre souci à tous, cela demande à chacun d'être civil, courtois... Parfois, il est utile d'avoir des médiateurs pour nous aider dans le mieux-vivre ensemble.

La population sera-t-elle consultée sur ce projet ?

Les Creilloises et les Creillois sont bien sûr associés, par des réunions de consultation qui sont organisées au cours du mois de mars, et par un questionnaire déposé dans les boîtes. Et j'espère qu'ils vont s'emparer de cette consultation pour améliorer le projet !

Proposer une présence sociale sur la ville pendant la nuit, limiter les nuisances et les dégradations, assurer la tranquillité des habitants, aider à la résolution des conflits. Telles seront les missions du futur service de médiation de nuit, créé à l'initiative de la ville de Creil et des bailleurs sociaux afin de répondre à plusieurs problématiques récurrentes.

Les objectifs

Le groupement d'intérêt public de médiation de nuit aura pour but de répondre à certaines problématiques, comme l'occupation abusive des cages d'escaliers, l'utilisation détournée des équipements publics, les problèmes de voisinage, mais aussi la solitude et la détresse sociale de certaines personnes. Face à ces problèmes principalement nocturnes et afin d'améliorer la qualité de vie des Creillois, la médiation de nuit assurera la continuité d'une présence sociale de proximité la nuit avec pour objectif la tranquillité des habitants, la lutte contre le sentiment d'insécurité, l'aide à la résolution des conflits et l'assistance aux personnes isolées. L'activité des correspondants de nuit s'inscrira comme un maillon de la chaîne d'intervention déjà mise en place sur la ville. La création de ce « chaînon manquant » permettra un prolongement de l'activité de médiation de jour et une présence sociale de proximité la nuit.

Les acteurs

Le service médiation de nuit prendra la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). C'est un partenariat entre au moins un acteur public (ici la ville de Creil) et d'autres organismes publics mais aussi privés.

Ce type de structure permet ainsi de mutualiser les moyens et le financement entre les différents acteurs.



Les moyens

Le service sera opérationnel au 2^e trimestre. Il se composera de 7 agents spécialement formés pour assurer ces missions de médiation : 2 équipes de 3 agents encadrées par un responsable. Le service sera implanté au 15 place de Église sur le quartier Rouher. Les deux équipes interviendront sur l'ensemble de la ville.

Les missions

Les principales missions des médiateurs de nuit seront :

- Réguler les conflits d'usage des espaces, de manière à créer un climat de confiance,
- Aplanir les difficultés de la vie collective et venir en aide aux personnes fragilisées,
- Lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants par une présence active de proximité,
- Assurer une veille technique urbaine de proximité.

pour une présence sociale renforcée

Comment utiliser ce service ?

Dans un premier temps, le service médiation de nuit pourra être interpellé par les bailleurs sociaux, à qui les habitants signaleront un problème ou un besoin. Dans un second temps, tout habitant de Creil pourra faire appel au service médiation de nuit, les numéros de téléphone des correspondants seront alors communiqués à toute la population creilloise.



Financement

Le GIP disposera d'un budget total de **280 600 €** par an réparti comme suit :

- Ville de Creil : **42,8 %**
- Conseil régional de Picardie : **5,3 %**
- Conseil général de l'Oise : **5,3 %**
- État : **25,7 %**
- Bailleurs : **20,9 %** (Oise Habitat : 79,4 % pour 5 800 logements, Logement francilien : 12,5 % pour 900 logements, SA HLM de l'Oise : 8,1 % pour 660 logements).

Coût du service

pour les locataires de Oise Habitat et de la SA HLM :
0,66 € par mois par locataire

En savoir plus :

Ville de Creil, service médiation-prévention : 03 44 64 96 22
prevention.mediation@mairie-creil.fr
ou auprès de votre bailleur

Votre avis nous intéresse !

La ville et les bailleurs ont lancé une consultation de l'ensemble des habitants sur le service médiation de nuit. Plusieurs réunions sont organisées dans le cadre des conseils citoyens de quartiers, en présence des représentants de la ville et des bailleurs sociaux. Venez poser toutes les questions sur ce sujet. Notez bien les prochains rendez-vous :

- **Quartier Voltaire Gare** : mardi 2 mars à 18h30 - Salle Voltaire
- **Quartier Gournay** : jeudi 10 mars à 18h30 - Maison de quartier Gournay
- **Quartier Rive gauche** : mercredi 16 mars à 18h30 - Hôtel de ville, salle du conseil
- **Quartier des deux Cavées** : mardi 22 mars à 18h30 - Centre des rencontres
- **Quartier Rouher** : jeudi 24 mars à 18h30 - Centre des cadres sportifs

Un document de consultation a également été déposé dans les boîtes aux lettres des locataires de Oise Habitat et de la SA HLM. Vous avez jusqu'au 31 mars pour le remplir et le retourner à votre bailleur.



SITE REMARQUABLE

Comment Creil protège son patrimoine naturel



Site de la Garenne : signature d'une convention avec le CSNP en mai 2010

En mai 2010, la ville de Creil signait avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (CSNP) une convention pour la gestion du patrimoine naturel des pelouses de la Garenne, qualifié de «site naturel remarquable». Il comporte des espèces floristiques très rares comme l'herbe des mammouths, répandue à l'ère glaciaire. Le CSNP va procéder, dès le printemps, à un recensement des espèces existantes sur le site et présentera, fin septembre, ses travaux d'inventaire, ainsi qu'un programme de sauvegarde, de valorisation et d'entretien du site. 2012 sera l'année où le CSNP, avec la ville de Creil, procédera à la réalisation des actions déterminées conjointement.

NOUVEAUTÉ DEVELOPPEMENT DURABLE

Une recyclerie à Villers-Saint-Paul



La Communauté de l'Agglomération Creilloise, celles du Liancourtois-Vallée Dorée, de Pierre Sud Oise et du Pays d'Oise et d'Halatte, ont décidé de créer une recyclerie intercommunautaire. Cet établissement, situé près du centre de valorisation de Villers-Saint-Paul, est composé d'ateliers et d'une boutique. La recyclerie repose sur un fonctionnement original : elle récupère dans ses ateliers des objets abîmés ou défectueux issus des déchetteries ou de dons de particuliers. Ces objets sont réparés

par des personnes en chantier d'insertion. La boutique revend ensuite ces objets : petit et gros électroménagers, meubles, informatique, le tout en vente aux meilleurs prix. Ainsi, pas de gaspillage, moins de déchets qui partent en incinération ou en centre d'enfouissement, donc une initiative totalement développement durable ! C'est également une opération de solidarité qui aide des personnes privées d'emploi à se réinsérer et qui mérite d'être soulignée. N'hésitez pas à faire des dons d'anciens meubles ou appareils électroménagers. **La boutique est ouverte tous les mercredis, vendredis et samedis de 10h à 17h.**

Renseignements

Recyclerie - ZA du Marais-Sec, rue du Pont-de-la-Brèche - Villers-Saint-Paul 03 60 46 80 08

DISPOSITIF INTERNATIONAL

L'année internationale des forêts



L'année internationale des forêts a été lancée mercredi 2 février 2011, au Siège de l'ONU à New York. Cet organe est chargé

de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer un engagement politique à long terme en ce sens. L'année internationale des forêts, qui a pour thème « les forêts pour les peuples », s'inscrit dans la reconnaissance croissante du rôle que des forêts gérées de manière durable peuvent avoir dans l'atténuation des effets des changements climatiques, ainsi que dans la fourniture de bois, de médicaments et de moyens de subsistance aux peuples du monde entier.